



Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 05/16
au Conseil Communal

**Demande d'un crédit de CHF 55'000.-- TTC en vue du
remplacement du palan à câble de la grue au Port des
Abériaux**

Dominique-Ella Christin, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

L'achat de la grue au Port des Abériaux date de 1989. Depuis lors, de petits travaux d'entretien ont dû être réalisés pour la maintenir en état. Actuellement il s'avère, après une défaillance du système de freinage et un contrôle par des professionnels, que la structure de la grue est toujours en bonne condition, mais que le palan doit être changé, vu son âge avancé. Les deux professionnels mandatés pour analyser la situation, soit les entreprises YAPI Electromécanique SA à Nyon et Brun-Mech SA à Yverdon-les-Bains, n'ont pas pu garantir son fonctionnement à court et moyen terme et une panne risque de survenir à tout moment.

La grue est utilisée par de nombreux usagers du port et du lac. On estime à environ 500 le nombre de mouvement de grue par année. Si une panne survenait, la grue serait hors service durant 3 à 4 mois, étant donné les délais de livraison du matériel. Ceci occasionnerait des contraintes importantes aux différents usagers et chantiers navals de la région.

Le présent préavis a donc pour objectif de solliciter un crédit de CHF 55'000.-- TTC pour remplacer le palan actuel de la grue au Port des Abériaux, afin de garantir le bon fonctionnement de celle-ci à long terme et d'éviter toute panne.

Palan à câble



2. Données techniques

Après avoir comparé des offres, le système choisi est un palan à câble, monté sur pattes, qui a une capacité de levage de 8 tonnes et une course de levage de 7.4 mètres, ce qui est identique au système actuel.

Il présente cependant une vitesse de levage de 5.3 à 0.66 mètres/minute, ce qui est une amélioration par rapport à celui existant. En effet, la première vitesse est plus lente que le système actuel, ce qui présente une précision plus importante et donc un facteur de risque inférieur lors de la pose du bateau sur sa remorque.

Par ailleurs, le frein à disque électromagnétique est monté séparément du moteur de levage, ce qui est avantageux, car il dispose d'un réglage d'usure automatique. En effet, le système actuel exige l'intervention manuelle d'un technicien pour régler l'usure du frein.

Il faut compter environ 14 à 16 semaines pour le délai de livraison après validation des plans d'approbation, car l'appareil est fait sur mesure. Un descriptif présentant l'ensemble des caractéristiques techniques du système choisi sera mis à la disposition de la commission ad-hoc en charge de l'étude de ce préavis.

3. Coûts

Les coûts du nouveau palan à câble, incluant l'ingénierie, le transport, le montage et la mise en service, sont de CHF 52'812.-- TTC. Il faut également compter environ CHF 2'000.-- TTC pour diverses dépenses, telles que celles liées au test en charge et à l'évacuation de l'ancien appareil.

Le port couvre ses frais par les taxes d'amarrage et les taxes d'exploitation. Par conséquent, cet investissement ne grèvera pas les autres comptes communaux, car il sera pris en charge dans les comptes du port.

Actuellement, une expertise de la grue a lieu tous les deux ans par une entreprise de mécanique générale. Cependant un contrôle plus régulier (expertise chaque année) fait par une entreprise spécialisée dans les engins de levage est recommandé, vu la fréquence d'utilisation et l'âge de la grue. Par conséquent, un contrat d'entretien sera vraisemblablement conclu à partir de la deuxième année d'utilisation avec l'entreprise Brun Marti Dytan SA. Le montant annuel pour ce service sera d'environ CHF 1'000.00 TTC. Une offre de contrat de maintenance sera mise à disposition de la commission ad-hoc en charge de l'étude de ce préavis pour information.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 05/16 concernant la demande d'un crédit de CHF 55'000.-- TTC en vue du remplacement du palan à câbles de la grue au Port des Abériaux,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

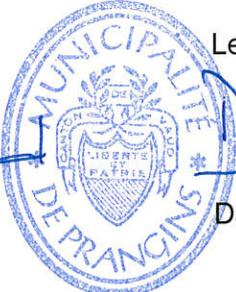
décide

1. d'adopter le préavis No 05/16 concernant la demande d'un crédit de CHF 55'000.-- TTC en vue du remplacement du palan à câbles de la grue au Port des Abériaux,
2. d'accorder un crédit de CHF 55'000.-- TTC, pour le remplacement du palan à câbles de la grue au Port des Abériaux,
3. de financer cette opération avec notre trésorerie courante,
4. d'autoriser la Municipalité de porter ce montant au compte de fonctionnement et de l'amortir par un prélèvement unique de CHF 55'000.-- sur le compte "fonds de réserve no. 9280.125".

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 22 août 2016, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
François Bryand



Le Secrétaire
Daniel Kistler